

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Date de la convocation : 10/02/2022
Nombre de procurations : 01

DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 16 FEVRIER à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier CATUOGNO, Adjoint au Maire :

Présents : MM. MM. Didier CATUOGNO (pouvoir), David REBEYROL, Thierry TREBILLON, Vanessa SCHMISSER, Elie GARCIA-JORDA, Gilles GRANIER, Christine PANEBOEUF, Catherine CROCITTI, Patrick VINCENT, Jean-Pierre MIRAGLIA, Cécile VERNET

Absents excusés : MM. Martine LAGUERIE, Astrid WORNER (procuration), Alexandrine TAULAIGO, Jean-Laurent GRANIER

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine CROCITTI a été nommée secrétaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

OBJET : SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Didier CATUOGNO rappelle que la mairie de Remoulins est propriétaire des bâtiments où siège la Communauté de Communes du Pont du Gard et qu'elle souhaite mettre en vente ces bâtiments.

Après en avoir discuté, les élus de l'intercommunalité préféreraient louer un bâtiment plutôt que l'acquérir. Plusieurs propositions sont à l'étude :

- Les locaux de Cleantech Vallée, route de Beaucaire à Aramon : Loyer élevé et trop excentré par rapport aux membres de la Communauté,
- Les locaux de Vitembal à Remoulins : Loyer de 142 000 €/an + 50 000 € d'aménagements intérieurs sans compter le risque industriel,
- L'acquisition de deux terrains dans la ZAC de l'Arnède à Remoulins pour la construction d'un nouveau bâtiment,
- Négocier avec la mairie de Remoulins pour rester dans les locaux actuels,
- Négocier le rachat des bâtiments actuels : Acquisition à environ 600 000 € (bâtiments et terrains) et revendre une partie du terrain (environ 150 000 €).

Pour l'instant, la Communauté essaye de trouver un compromis avec la mairie de Remoulins.

Les élus minoritaires (Domazan, Fournès, Castillon du Gard, et Estézargues – Théziers absent) envisagent de quitter la Communauté.

La mairie de Domazan envisage d'aller vers le Grand Avignon,

La mairie de Fournès envisage, elle, d'aller vers Nîmes Métropole,

La mairie de Castillon du Gard se tournerait vers la Communauté de Communes du Pays d'Uzès.